

DIVISION DE STRASBOURG

Strasbourg, le 01 mars 2017

N/Réf. : CODEP-STR-2017-008983

Société SCHWARTZ-HUM
5 Rue des Frères Lumière
57200 SARREGUEMINES

Objet : Inspection de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 février 2017
Référence inspection : INSNP-STR-2017-1111

Monsieur,

Votre établissement entrepose depuis plusieurs années trois paratonnerres radioactifs. Cet entreposage a fait l'objet d'une inspection en 2012 à l'issue de laquelle l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) vous avait notamment demandé de faire conditionner et reprendre ces trois paratonnerres radioactifs. A la suite de plusieurs relances, vous n'avez pas été en mesure de justifier de la reprise et de l'évacuation effective de ces paratonnerres.

Ainsi, dans le cadre des attributions de l'ASN concernant le contrôle de la radioprotection, une inspection a eu lieu le 9 février 2017 dans votre établissement. Cette inspection avait pour objectif de constater sur place l'état de la situation de ces trois paratonnerres radioactifs.

Il ressort de cette inspection que les trois paratonnerres radioactifs sont toujours présents au sein de votre établissement. Toutefois, j'ai bien noté qu'au cours de cette inspection et en présence de l'inspecteur, vous avez pris contact avec une société agréée pour la prise en charge de paratonnerres radioactifs. J'ai également bien noté qu'au cours des jours qui ont immédiatement suivi cette inspection, l'intervention de cette société a bien été programmée.

Aussi, je vous demande, dès que cette intervention aura eu lieu, de me transmettre l'attestation de reprise justifiant l'évacuation effective de ces trois paratonnerres radioactifs.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de la division de Strasbourg,

SIGNÉ PAR

Pierre BOIS